

Sponser Codex Anti-Doping

Les points suivants nous engagent envers notre codex anti-doping et garantissent une qualité produit maximale:

- Selon la législation suisse de l'alimentation, toutes les substances pharmacologiquement active qui sont inscrites à la liste des substances dopantes du CIO, y compris les hormones, les pro-hormones et les extraits de plantes bioactives (tribule terrestre, kawa kawa, chou palmiste nain) sont enregistrées en Suisse en tant que médicaments et pour cette raison, ne sont pas autorisées dans les suppléments alimentaires pour enrichir ou compléter la nourriture quotidienne. De plus, en raison d'une possible contamination, les producteurs alimentaires suisses ne sont pas autorisés à produire des médicaments sur les mêmes lignes de production.
- En tant que producteur alimentaire suisse certifié BRC, Sponser s'abstient de toute activité (production, stockage, commerce) avec des substances endocriniennes, pro-hormonales, ou pharmaceutiques actives. Nous pouvons ainsi garantir que nos matières premières et nos produits finis ne sont jamais en contact avec les substances en question. Toutes nos matières premières sont documentées en accords qualité et sont accompagnées d'un certificat d'analyse, ce qui nous permet de garantir une traçabilité totale. Nos produits sont contrôlés par le système HACCP, qui est conforme aux exigences du Codex Alimentarius.
- SPONSER SPORT FOOD ne collabore qu'avec des partenaires industriels et des fournisseurs audités, également en possession d'une certification ISO ou GFSI reconnue. Ces standards de qualité, les plus élevés de l'industrie alimentaire, se portent garant de la qualité irréfutable de nos produits.
- SPONSER SPORT FOOD ainsi que l'ensemble de ses fournisseurs sont sous le contrôle permanent des autorités suisses de la santé publique, ce qui atteste de la fiabilité de nos produits.

